



DECRET N°D/2014/224.....PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE MILITAIRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU- La Constitution ;
- VU- La LOI 001/CNT/2012 du 17 Janvier 2012, modifiant la Loi L/97/034/AN, du 27 Octobre 1997, portant statut Général des militaires ;
- VU- L'Ordonnance 023/PRG du 16 Décembre 1958, portant création de l'Armée Nationale de la République de Guinée ;
- VU- Le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU- Le Décret D/2014/020/PRG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;
- VU- Le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- VU- Le Décret D/2014/091/PRG/SGG du 11 Avril 2014 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale.

DECRETE

Article 1^{er} : Le Lieutenant-Colonel Fadji SANOI est nommé Commandant Adjoint du Bataillon de la Sécurité Présidentielle.

Article 2 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

03 NOV. 2014

Conakry, le2014

Pr Alpha CONDE